



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 27 mai 2026

Objet : Convention de Partenariat entre Scola Corsa a Federazione et A Casa di e Scenze pour les années scolaires 2025 à 2028

Date de la convocation : 19 mai 2026

Date d'affichage de la convocation : 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 36

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAIZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame STROMBONI Marie ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Madame Hélène SALGE

Ont donné pouvoir :

Monsieur Paul TIERI à Monsieur Antoine GRAZIANI ;
Madame Anne-Marie CARRIER à Madame Françoise FILIPPI ;
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Madame Marie- Dominique NASICA à Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Monsieur Jean-Martin MONDOLONI à Madame Josepha OLIVESI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Didier Grassi élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique du 26 mai 2026 ;

Considérant qu'a Casa di e Scenze est un équipement municipal dédié à la culture scientifique, technique et industrielle, ayant pour vocation de rendre les sciences

accessibles à tous les publics à travers des expositions, des ateliers, des conférences, des projections et des parcours pédagogiques ;

Considérant qu'a Casa di e Scenze est implantée au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du Sud de Bastia constituant un outil majeur de démocratisation culturelle et scientifique au service des habitants et particulièrement des jeunes publics ;

Considérant qu'une attention particulière est portée au jeune public et aux scolaires, avec une politique tarifaire volontairement accessible :

- Gratuité pour les enfants âgés de 0 à 6 ans ;
- Activités d'éveil 3/7 ans : tarif fixé à 2 € (gratuit pour l'accompagnant) ;
- Gratuité des visites et activités pédagogiques pour l'ensemble des groupes scolaires, qu'ils soient issus des établissements bastiais ou hors Bastia.

Considérant la mise à disposition actuelle d'un mi-temps de 12 heures assuré par deux enseignants référents pour les écoles, collèges et lycées ;

Considérant qu'a Casa di e Scenze s'appuie également sur un partenariat fort avec l'Éducation Nationale afin de structurer une véritable offre pédagogique à destination des établissements scolaires ;

Considérant qu'en lien étroit avec les agents d'A Casa di e Scenze, ces référents coordonnent l'ensemble des activités scolaires proposées : visites guidées, projets pédagogiques, accompagnement des enseignants et élaboration des programmes éducatifs ;

Considérant qu'en complément de cette mission de coordination, a Casa di e Scenze met à disposition des enseignants, différents outils de médiation afin de faciliter l'appropriation des contenus scientifiques et la préparation des visites, avec des ressources pédagogiques transmises, comme des trames scénographiques et muséographiques, fiches d'activités, veille scientifique et documents préparatoires ;

Considérant que dans le cadre du parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) porté par la Ville, les référents ont également développé des passerelles avec les équipes de la médiathèque de la Direction des Affaires Culturelles (DAC). Les visites d'A Casa di e Scenze peuvent ainsi être couplées avec des temps organisés à la médiathèque, permettant aux établissements scolaires, notamment ceux venant de l'extérieur de Bastia, de bénéficier d'un parcours éducatif enrichi sur une demi-journée ou une journée complète ;

Considérant que dans le cadre de sa politique de développement de la culture scientifique et de promotion de la langue corse, la Ville de Bastia souhaite développer, au sein d'a Casa di e Scenze, de nouvelles formes de collaborations éducatives et linguistiques favorisant l'accès des jeunes publics à une médiation scientifique immersive en langue corse ;

Considérant que dans le prolongement du soutien financier apporté par la collectivité au projet culturel et linguistique développé par l'association Scola Corsa, il est proposé de formaliser un partenariat permettant d'ouvrir aux classes immersives de l'association l'ensemble des dispositifs pédagogiques déjà proposés aux établissements scolaires publics dans le cadre des activités d'A Casa di e Scenze ;

Considérant que ce partenariat présente un caractère pleinement immersif, les visites, ateliers scientifiques, projections et parcours pédagogiques étant intégralement conduits en langue corse afin de favoriser son usage quotidien à travers des situations pédagogiques concrètes liées à la culture scientifique ;

Considérant que dans un premier temps, les visites et ateliers en langue corse seront préparés et animés par les enseignants de Scola Corsa, en lien avec les équipes d'A Casa di e Scenze et les supports pédagogiques existants ;

Considérant qu'à terme, la Ville souhaite toutefois que ses propres médiateurs scientifiques puissent progressivement s'emparer du dispositif, dans le cadre de la politique de formation

linguistique interne engagée par la collectivité, afin de renforcer durablement l'offre de médiation immersive en langue corse portée notamment par A Casa di e Scenze ;

Considérant que la convention conclue à titre gracieux, précise les objectifs poursuivis, les engagements réciproques des parties, les modalités de programmation et de suivi des actions, ainsi que la durée de la collaboration.

*Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea Lacave,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité, Monsieur Pasquale CASTELLANI ne participant pas au vote*

Article 1er :

- **Approuve** la convention entre la Ville de Bastia – Casa di e Scenze - et Scola Corsa A Federazione pour les années scolaires de 2025 à 2028.

Article 2nd :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 02/06/2026

Signé électroniquement le 02/06/2026

Didier GRASSI

Gilles SIMEONI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*